



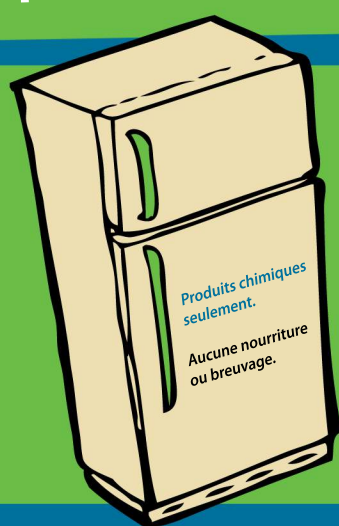
**ÉTIQUETER** tous les produits chimiques pour indiquer le nom de la matière, la nature et le degré du danger, les précautions appropriées et le nom de la personne responsable du contenant.

**RANGER** séparément les acides et les bases, de même les combustibles et les comburants (agents oxydants).



**LIMITER** au minimum la quantité de liquides inflammables admise dans chaque laboratoire.

**INTERDIRE** le travail en isolement et sans qu'un membre du personnel en soit informé au préalable pour tout laboratoire.



**INTERDIRE** la conservation de toute nourriture dans les réfrigérateurs à produits chimiques.

**INTERDIRE** de fumer, de manger et de boire dans le laboratoire.



**ÉLABORER** des méthodes de travail propres à diverses expériences, notamment celles qui doivent être menées uniquement sous une hotte ventilée ou qui comportent l'utilisation de produits chimiques particulièrement dangereux.